

**MAIRIE DE VAULX**  
**74150 VAULX**

**CONSEIL MUNICIPAL DE VAULX**

**SEANCE DU 27 janvier à 20h30**

*Le 27 janvier 2017, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Vaulx, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur GERELLI Alain**, maire de Vaulx.*

**Date de la convocation** : 23 janvier 2017

**Nombre de Conseillers en exercice** : 15

**Etaient présents** : MM GERELLI Alain, HELF Philippe, CONTAT Pascal, MARCHAND Chantal, VENDRASCO Isabelle, FANTINI Cécile, VERNEY Cédric, CADOUX Frédéric, PARENT Marie-Claire, FAVRE Valérie, MESSINA Jonathan, GIRARDY Stéphane, BOCQUET Christophe

**Etaient absents excusés** : WURTZ François, LAFONT Michaël

**Procurations** : WURTZ François à FANTINI Cécile  
LAFONT Michaël à GERELLI Alain

**A été désignée secrétaire de séance** : Chantal MARCHAND

Monsieur le Maire présente en son nom et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal ses félicitations à Monsieur Jonathan Messina et sa compagne, conseiller municipal, en raison de la naissance de leur deuxième enfant, Léon Jonathan.

Un cadeau lui est remis au nom de la commune de Vaulx.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'ajouter, à titre exceptionnel, deux questions supplémentaires :

Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social  
Abris bus : demande de subvention

Le Conseil Municipal accepte, **à l'unanimité**, d'ajouter, à titre exceptionnel, deux questions supplémentaires :

Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social  
Abris bus : demande de subvention

**Plan partenarial de gestion de la demande de logement social**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que, conformément à la loi Alur, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly a élaboré un projet de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'informations des demandeurs. Ce projet a été présenté en comité de pilotage, les modifications demandées par les partenaires ont été intégrées.

Conformément à l'article R441-2-11 du Code de la Construction et de l'Habitat, ce projet doit être soumis pour avis aux communes membres, aux partenaires et au Préfet ;

Il est proposé à l'Assemblée d'émettre un avis sur le projet de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'informations des demandeurs.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable sur le projet de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'informations des demandeurs

**Abribus – demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il avait été décidé de commander au lycée Portes des Alpes la construction de 4 abribus en complément des 4 abribus déjà existants. Les abribus ont été construits mais ne sont pas encore posés.

Il convient encore en effet de commander la peinture, la pose d'un toit, le vitrage et les travaux de dallage avant la mise en place des abribus. Il précise que la commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour la finition de ces abribus.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour finaliser cette opération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

**DE SOLLICITER** une subvention au titre des amendes de police pour finaliser l'opération d'installation de 4 abribus supplémentaires.

Madame Vendrasco est chargée de demander les devis estimatifs complémentaires.

- **2) Compte rendu des décisions prises par délégation**

Sans objet

- **Urbanisme :**

**3) Dossiers en cours (DP-PC-Cub)**

Date de dépôt	Numéro	Demandeur	Adresse	Référence cadastrale	Objet	Avis commission urbanisme
06/01/2017	Cub 74292 17 X0001	Me Dumas Labaume	Chez Ravoire	B 864	Maison individuelle 150 m2	Avis favorable sous réserve du spanc et du département – PLU en modification
20/12/2016	PC 74292 16 X 0015	Commune de Vaulx	Vargain	A3 / 750 / 916 / 749 / 745	Construction d'un bâtiment pour les services techniques	Avis favorable
13/01/2017	PC 74292 17 X 0001	MENU Roseline et Frédéric	Bellossy	D 717	Fermeture terrasse - Réalisation piscine - Réalisation véranda - Clôture terrain avec muret et grillage - Aménagements des extérieurs	Pièces complémentaires Manque avis du spanc Assainissement créé en zone agricole Demander cuve de rétention et préciser où est le rejet de la piscine De plus, le garage et le pool house ont des fenêtres qui donnent sur la rue

Monsieur le Maire explique que le permis d'aménager déposé par la Sas Lelu génère une extension de réseau électrique sur domaine public. Enedis a informé la commune que cette extension serait à sa charge. Une négociation avec la SAS Lelu avait abouti à la prise en charge de ces frais d'extension par le lotisseur. Or, la SAS Lelu informe la commune qu'il est illégal de demander une participation à l'extension de réseau. Monsieur le Maire indique que la seule solution serait la création d'un Projet Urbain Partenarial (PUP). La collectivité propriétaire du réseau le plus important est responsable du dépôt de dossier du PUP. Il est proposé une réunion de toutes les personnes intéressées par le dossier le 6 février 2017 à la communauté de communes du canton de Rumilly. Monsieur le Maire ne pouvant s'y rendre souhaite qu'un élu représente la commune. Monsieur Cédric Verney est désigné pour représenter la commune.

La société Mikit et Madame Della Vedova ont rencontré Madame Vendrasco et Monsieur Girard, architecte conseil de la commune. Un nouveau permis va être déposé pour tenir compte des remarques.

Enedis demande une participation du Syane pour extension de réseau pour la construction du local de la fibre optique, mais aussi une participation de la commune pour le local technique. Monsieur le Maire se charge de

rencontrer les représentants d'Enedis et du Syane pour un financement commun de l'extension du réseau électrique sur le lieu-dit Vergain.

Il informe que le cabinet Lachat-Cachat s'est engagé sous huitaine à envoyer à la Communauté de Communes la modification du PLU.

#### **4) Reprise voirie lotissement Bellevue 1**

Madame Lejeune a déposé au secrétariat un document portant constitution de l'association syndicale du lotissement. Elle doit se rapprocher de son notaire pour s'assurer que les actes de cession de la voirie à l'association syndicale ont bien été rédigés, signés et enregistrés.

#### **5) Déclarations d'Intention d'Aliéner**

##### DIA 2016-006

Monsieur Le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2016-006, déposée par l'étude Aymonier pour la parcelle C417 au hameau des Fonds, 426, route du Fier d'une surface de 14a 22 ca pour un montant de 440 000, 00 € ( dont 16 450,00 € de mobilier).

Monsieur Contat précise qu'il a été stipulé sur le certificat d'urbanisme accompagnant la DIA que le bâtiment était mitoyen avec une ferme.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil, à l'**unanimité**, **DECIDE** :

- **DE NE PAS EXERCER** le droit de préemption sur la parcelle C417 au hameau des Fonds, 426, route du Fier d'une surface de 14a 22 ca pour un montant de 440 000, 00 € ( dont 16 450,00 € de mobilier)

##### DIA 2016-007

Monsieur Le Maire donne lecture d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner enregistrée sous le numéro 2016-007, déposée par l'étude Etcharry pour la parcelle B196 au hameau du Biolley, d'une surface de 25 a 50 ca pour un montant de 170 350, 00 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil, à l'**unanimité**, **DECIDE** :

- **DE NE PAS EXERCER** le droit de préemption sur la parcelle B196 au hameau du Biolley, d'une surface de 25 a 50 ca pour un montant de 170 350, 00 €

#### **6) Conventions consultances architecturales**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune offre à la population, à raison de 11 permanences maximum par an, des consultances architecturales prises en charge pour moitié par le CAUE. Les conventions liant la commune et l'architecte conseil à la commune de Vaulx sont arrivées à échéance .

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre cette action.

Monsieur le Maire donne lecture des deux projets de conventions ( convention de partenariat avec le CAUE et convention d'honoraires avec M Girard Pascal) .

Il propose à l'Assemblée d'en approuver les termes et de l'autoriser à les signer

Madame Vendrasco précise qu'aucune facturation n'est envoyée à la commune si une permanence est annulée en raison de l'absence de demande de rendez-vous.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil, à l'**unanimité**, **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes des conventions à intervenir entre la commune et le CAUE d'une part, et entre la commune et Monsieur Pascal Girard, d'autre part.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tout document y afférant

- Administration générale:

7) Remboursement de frais

Madame Jain, dans le cadre de la révision de la liste électorale a dû faire l'avance de 173,40 € sur ses propres deniers pour régler les frais d'affranchissement des lettres recommandées adressées aux personnes susceptibles d'être radiées.

Madame Marchand a fait l'avance sur ses propres deniers d'une somme de 100 € pour l'achat d'un cadeau de naissance pour Monsieur Jonathan Messina, conseiller municipal.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de l'autoriser à rembourser ces sommes à Mesdames Jain et Marchand.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à rembourser la somme de 173,40 € à Madame Jain Danielle 100 € à Madame Marchand Chantal.

8) Autorisation d'engager des dépenses avant le vote du budget

Monsieur Helf propose à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux dépenses imprévues.

Il propose d'ores et déjà d'affecter les crédits ainsi qu'il suit :

2313 : Entreprise ELM Pro Pose travaux appartements mairie : 6 622,55 €

2188 : UGAP : chariot cantine : 201,00 €

2184 : Manutan : tables et chaises cantine : 2 151.79 €

2315 : RL Constructions : fouilles abribus : 4 648,20 €

2111 : LECOMTE Aurélien : bornage terrains conteneurs, RD3, terrain Vergain : 10 000 € ( il s'agit de régulariser les dossiers d'acquisition de terrains liés à l'aménagement du chef-lieu et à la mise en place des conteneurs semi-enterrés)

Monsieur Helf précise qu'une somme maximum de 84 773 € pourrait être votée.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil, à l'unanimité, **DECIDE** :

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux dépenses imprévues et d'affecter les crédits ainsi qu'il suit :

2313 : Entreprise ELM Pro Pose travaux appartements mairie : 6 622,55 €

2188 : UGAP : chariot cantine : 201,00 €

2184 : Manutan : tables et chaises cantine : 2 151.79 €

2315 : RL Constructions : fouilles abribus : 4 648,20 €

2111 : LECOMTE Aurélien : bornage terrains conteneurs, RD3, terrain Vergain : 10 000 € ( il s'agit de régulariser les dossiers d'acquisition de terrains liés à l'aménagement du chef-lieu et à la mise en place des conteneurs semi-enterrés)

Monsieur Helf présente les résultats provisoires du compte administratif sous réserve de modifications apportées par la Trésorerie Municipale ; il estime l'excédent de fonctionnement à 159 682.00 €. C'est un résultat satisfaisant qui pourrait permettre de financer l'investissement plus facilement. Il rappelle qu'il faut, toutefois, rester vigilant car l'amortissement de l'emprunt souscrit en 2016, qui générera des charges supplémentaires, n'a pas encore commencé.

## **9) Intercommunalité**

### **Débat d'Orientation Budgétaire C3R**

Une copie du document a été envoyée à chaque membre du Conseil Municipal.

Monsieur Helf constate des efforts de diminution des dépenses, mais une forte augmentation des tarifs d'assainissement, avec notamment la création d'un tarif d'abonnement au service.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**RECONNAIT** avoir pris connaissance du rapport du Débat d'Orientation Budgétaire de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly pour l'année 2017

### **Transports scolaires**

Monsieur le Maire donne quelques informations sur les transports : réduit à l'échelle du canton de Rumilly, en raison de la disparition du canton d'Alby Sur Chéran, le service coûtera plus cher.

L'Entreprise Tefal ayant contesté la création du versement transport sur le canton, une réunion spéciale a été organisée sur la gestion des transports publics. L'idée serait de ne pas demander de participation aux entreprises, d'essayer, pour démarrer le service, une ligne au lieu des trois prévues initialement. Les élus souhaitent confirmer toutefois leur volonté d'éco mobilité. Madame Favre considère qu'il serait plus judicieux de créer des parkings relais dans les communes pour faciliter le covoiturage .

## **10) Aménagement du chef-lieu tranche 1 conditionnelle**

### **Marché de sous-traitance Degeorges**

Monsieur le Maire présente une déclaration de sous-traitance de l'entreprise :

**COLAS RHONE ALPES AUVERGNE** : titulaire du marché Aménagement du chef-lieu – Lot 2 Travaux de revêtements bitumineux - déclaration de la société **DEGEORGES TP** domiciliée 111, route de chez le Français Mougny 74270 Chilly pour un montant maximum de 66 505,32 € HT pour la tranche 1 conditionnelle

Il est proposé à l'Assemblée d'accepter le sous-traitant **DEGEORGES TP** domiciliée 111, route de chez le Français Mougny 74270 Chilly pour un montant maximum de 66 505,32 € HT pour la tranche 1 conditionnelle, d'agréer les conditions de paiement direct au sous-traitant et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes spéciaux à intervenir.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, **DECIDE** :

**D'ACCEPTER** l'entreprise **DEGEORGES TP** comme sous-traitant de l'entreprise **COLAS RHONE ALPES AUVERGNE**

**D'AGREER** les conditions de paiement direct au sous-traitant  
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes spéciaux à intervenir

### **11) Remboursement location salle communale**

En raison du décès de M Terrier Noël, Monsieur TERRIER Fernand n'a pas utilisé la salle communale le 31 décembre qu'il avait réservée auparavant .

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de l'autoriser à rembourser les frais de location d'un montant de 200 € qui ont été encaissés dans le cadre de la régie de recettes municipale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, DECIDE :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à rembourser à Monsieur TERRIER Fernand les frais de location de la salle communale pour un montant de 200,00 €.

### **12) Bâtiments Publics**

Monsieur Helf indique à l'Assemblée que le dossier du bâtiment technique avance : le Conseil Départemental a autorisé l'accès et le rejet des eaux pluviales sur la départementale .

Une demande de devis a été faite pour les missions de contrôle technique et coordination SPS.

Mesdames Marchand et Favre souhaitent qu'un groupe de travail soit mis en place pour suivre les deux projets. Madame Marchand considère qu'il faut associer les associations au projet du bâtiment et écouter leurs suggestions.

Monsieur Contat demande l'association de l'adjoint technique communal pour ce qui concerne le bâtiment technique.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'abord d'un bâtiment communal affecté au personnel technique et affirme que les associations auront la même surface qu'actuellement pour le stockage de leur matériel.

Un groupe de travail est créé. Ses membres sont mesdames Favre, Marchand, Vendrasco et messieurs Girardy, Messina, Bocquet, Verney, Contat, Helf.

### **13) Bilan financier**

Présenté plus haut par Monsieur Helf.

### **14) Travaux:** **Travaux fibre optique**

La gestion des travaux par l'entreprise Tutor n'a pas été satisfaisante. L'entreprise est actuellement sur la route de Lagnat. Un bilan est fait après la réunion de chantier d'aménagement du chef-lieu le lundi.

Les travaux sont pratiquement terminés : Bellossy et Fresnes ne seront pas alimentés.

### **Travaux communaux**

Voirie : la tranche 1 conditionnelle est commencée. Les travaux d'eaux pluviales sont en cours . La société Colas travaillera en demi-chaussée pour le plateau tranche 1 ferme sur l'entrée sud.

Le Conseil Départemental a pris acte pour la poursuite des travaux des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> t, voire 4<sup>e</sup> tranches.

Monsieur Heison a assuré Monsieur le Maire du versement d'une subvention du Conseil Départemental de 70 000,00 € en 2017, montant qui s'ajoute à la participation aux travaux.

Tous les projets avancent, les dossiers de demande de subventions sont en cours d'élaboration.

### Projets de la commune abordés avec le Conseiller Départemental

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a évoqué les points suivants avec Monsieur Heison, Conseiller Départemental.

1/ sécurisation des RD dans la traversée de la commune et les axes RD 44 du carrefour RD14 à Saint-Eusèbe et RD3, de Hauteville Sur Fier à Sillingy . Il souhaite que, dans un contexte budgétaire contraint, à moindre coût, ces routes soient aménagées de façon à faciliter la sécurité des piétons, cyclistes et autres deux roues tout en maintenant une circulation automobile. Cette opération aurait pour but de favoriser des modes de circulation plus doux mais aussi de permettre de sécuriser les piétons sur des portions où il n'y a l'alternative d'utilisation de sentiers. Ce type d'opération porte un nom « APPRENDRE A PARTAGER LA ROUTE ».

2/ Il a été abordé la sécurisation dans la traversée du hameau du Biolley, sur la RD3, en raison de la forte densification de l'habitat de ce hameau.

Il s'avère nécessaire de monter une opération concernant des aménagements de sécurité. Une étude sera initiée par les services départementaux avec le suivi par le Conseiller Départemental.

### Questions diverses:

#### Travaux agorespace :

L'entreprise Agorespace informe la commune qu'elle interviendra après le dégel en faisant jouer la garantie. Toutefois, elle émet des réserves sur les causes du soulèvement du revêtement.

### Flyers et communication

Madame Marchand confirme sa volonté de communication mais souhaite qu'un tri soit fait. Cela nécessite une coordination pour éviter de multiplier le nombre de distribution de flyers.

### Elections 2017

Il est rendu compte du travail accompli par les membres de la commission électorale pour la refonte de la liste électorale : 3 réunions qui ont abouti à 69 radiations et 42 inscriptions. Le nombre d'électeurs au 10 janvier est arrêté à 723.

Trois autres réunions auront lieu avant les élections.

Madame Marchand et Monsieur Helf rappellent les dates des prochaines élections :

Présidentielles : 23 Avril et 7 mai 2017

Législatives : 11 Juin et 18 Juin 2017

### Bulletin municipal

Madame Fantini explique que le bulletin communal sera édité fin mars. Monsieur Ramet sera sollicité pour écrire un article sur Monsieur Christian Gruffat. Les associations ont jusqu'au 18 février pour faire parvenir leurs articles. Une relecture par les membres de la commission se fera le 7 mars à 19h30.

Séance levée à 22 H 26